

SERVICE COMMUN VOIRIE

TEL: 02-47-23-47-59 FAX: 02-47-23-47-60

MAIL: voirie@ville-amboise.fr

ENCOMBREMENT DE LA VOIE PUBLIQUE

DEMANDE TEMPORAIRE DE PERMISSION DE VOIRIE

Cette demande devra être déposée à la Mairie 15 jours avant le début des travaux

Nom de l'intervenant: DENENAGENENTS DUPRA Adresse: 68 RUE DE LA VARENNE Ville: BLERE Code postal: 37.150 Téléphone: 0285735035 Fax et/ou mail: What a deminagene Nature de l'encombrement (ravalement, couverture, etc): ENNENAGENET
EMENACENERT
Les travaux ont-ils fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre de l'urbanisme?
Nature de l'encombrement : □ Echafaudage □ Cabane de chantier □ Camion nacelle □ Matériaux □ Dépannage centre-ville / Maxi 2 heures □ Palissade □ Déménagement □ Véhicules de chantier □ Bennes à décombres □ Autres (à préciser) :
Surface de l'encombrement approximative : Z PLACES Lieu d'encombrement : ÂZ RUE BODERU
Lieu d'encombrement: 12 100 DEMU Date de commencement: 2710312024 Durée: 1700R
A Amboise, Le: 2/10312024
Signature de l'intervenant ou de son représentant : de la Varenhe 37150 BLÉRÉ Tél.: 07 85 73 50 35 E-mail : demenage de l'intervenant ou de son représentant : de la Varenhe 37150 BLÉRÉ
Tel.: 02 85 73 50 35
E-mail: demenage 537 056 073 00025

Cette permission de voirie sera validée par arrêté municipal et donnera lieu au paiement de la taxe d'occupation du domaine public en vigueur sauf pour les déménagements.